

**SAINT-MARCEL**  
**Réunion du Conseil Municipal du 11 Juillet 2016 à 20 h 30**

**COMPTE - RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 Juillet 2016, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

**Le procès-verbal de la séance du 30 Mai 2016 est adopté à l'unanimité.**

**FINANCES COMMUNALES**

Réalisation emprunt – Budget ZAC des Fontaines → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à renouveler un emprunt avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC des Fontaines.

Révision Tarifs → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour les tarifs des activités se déroulant sur l'année scolaire (Activités du service Jeunesse, Sports et bibliothèque), qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Carte d'achat public → Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du nouveau dispositif de paiement "carte d'achat public" pour la ville de SAINT-MARCEL et a autorisé Monsieur le Maire à nommer un responsable du programme «Carte achat».

**INTERCOMMUNALITE**

Aménagement Voie Douce SAINT-MARCEL/OSLON → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la commune d'Oslon, la convention de Co-maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement d'une voie douce.

**BIENS COMMUNAUX**

ZAC des Fontaines – Vente de terrains à SEMCODA → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à céder, à la SEMCODA des parcelles de terrains cadastrées section G n°624, 629, 638, 669 et 724 d'une superficie totale de 3 518 m<sup>2</sup>, situées dans la ZAC des Fontaines, au prix de 315 951.58 € €, pour la réalisation de 25 logements.

**SERVICE ENFANCE-FAMILLE**

Convention CAF – Agrément Centre Social et animation collective "Familles" → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement : Centre social "Animation globale et coordination" et Centre social "Animation collective familles".

Règlement de fonctionnement – Nouvelles Activités Périscolaires et Restaurant scolaire → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la nouvelle rédaction des règlements intérieurs de fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires et du Restaurant scolaire qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.